



# **Rapport statistique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour 2024–2025**

Publié : le 2025-12-15

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 2025,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT1-48F-PDF  
ISSN: 2561-3553

Ce document est disponible sur [Canada.ca](https://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Access to Information and Privacy Statistical Report for 2024–  
2025 Fiscal Year

# Rapport statistique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour 2024-2025

---

## Sur cette page

- [Introduction](#)
- [Rendement et sommaire statistique](#)
- [Analyse des tendances](#)

## Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) sont toutes deux entrées en vigueur le 1er juillet 1983.

L'alinéa 70(1)d) de la LAI attribue au président du Conseil du Trésor, à titre de ministre désigné, la responsabilité de recueillir des données statistiques et de publier annuellement un rapport contenant un résumé de ces

statistiques. Ces statistiques sont utilisées pour évaluer le rendement des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) du gouvernement du Canada (GC).

Ce rapport présente des renseignements statistiques transmis par les institutions assujetties à la LAI et à la LPRP. Ces renseignements portent sur les programmes d'AIPRP du GC à l'échelle des institutions fédérales assujetties à la LAI et à la LPRP pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Chaque institution assujettie à la LAI et à la LPRP dépose également un rapport annuel au Parlement sur son application de chaque loi. Ces rapports sont accessibles à partir des sites Web des institutions.

Le jeu complet de données statistiques pour 2024–2025 sera accessible à partir du [Portail de données ouvertes du GC](#).

## **Exclusion des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a reçu 83,3 % des demandes d'accès à l'information et 43 % des demandes de renseignements personnels reçues par le GC en 2024–2025 (y compris 77,4 % des demandes de renseignements personnels émanant de ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada), dont la majorité concernait des renseignements relatifs aux demandes d'immigration des clients. <sup>1</sup>

Comme la nature et le volume des demandes reçues par IRCC diffèrent considérablement de l'ensemble des demandes reçues pour le système d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, les données d'IRCC sont exclues du présent rapport. De plus amples renseignements sur les programmes d'accès à

l'information et de protection des renseignements personnels d'IRCC sont disponibles dans son Rapport annuel de 2024-2025 sur la Loi sur l'accès à l'information et son Rapport annuel de 2024-2025 sur la Loi sur la protection des renseignements personnels.

## Observations clés sur le volume de demandes et le rendement

### Données du programme d'accès à l'information

En ce qui a trait aux demandes ayant été formulées en vertu de la LAI, en 2024-2025, les demandes reçues, fermées et reportées ont diminué de 27,6 %, 23,7 % et 9,4 % respectivement par rapport à l'exercice précédent, totalisant ainsi 33 928, 36 361 et 23 859 demandes. Le nombre de pages traitées a augmenté de 33,1 % comparativement à l'exercice précédent, totalisant 13 740 293 pages.

En termes de rendement, à l'échelle du gouvernement, 64,5 % des demandes d'accès à l'information ont été fermées dans le cadre des délais prescrits par la loi. Au niveau institutionnel, 59,1 % des institutions ont atteint la cible de fermeture des demandes d'accès à l'information de 90 % en matière de rendement dans les délais prescrits par la loi.

### Données du programme de la protection des renseignements personnels

En ce qui concerne les demandes ayant été formulées en vertu de la LPRP, en 2024-2025, les demandes reçues, fermées et reportées ont augmenté de 23 %, 26,2 % et de 6 % respectivement par rapport à l'exercice précédent,

totalisant ainsi 134 528, 135 462 et 35 581 demandes. Le nombre de pages traitées a augmenté de 29,3% par rapport à l'exercice précédent, totalisant 10 657 876 pages.

En juillet 2022, le GC a étendu à toute personne à l'étranger, peu importe sa citoyenneté, le droit d'accéder aux renseignements personnels la concernant, en vertu de la LPRP. En 2024-2025, 15 728 demandes de renseignements personnels ont été reçues de la part de ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada.

En termes de rendement, à l'échelle du gouvernement, 83,5 % des demandes pour des renseignements personnels ont été fermées dans les délais prescrits par la loi. Au niveau institutionnel, 57,9 % des institutions ont atteint la cible de fermeture des demandes de renseignements personnels de 90 % en matière de rendement dans les délais prescrits par la loi.

## **Rendement et sommaire statistique**

Les tableaux 1 à 4 présentent un résumé des résultats sur les indicateurs de rendement clés et des principaux points de données des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au cours des trois derniers exercices financiers, de 2022-2023 à 2024-2025.

**Tableau 1. Résultats sur les indicateurs de rendement clés des programmes d'accès à l'information de 2022-2023 à 2024-2025**

| Indicateur de rendement clé  | 2022-2023   | 2023-2024 | 2024-2025 | Variation relative en pourcentage |
|--|---|-----------|-----------|-----------------------------------|
| Pourcentage des demandes d'accès à l'information traitées dans les délais prescrits par la loi <sup>2</sup>                      | 72,3 %  | 69,9 %    | 64,5 %    | -7,7 %                            |
| Pourcentage des institutions qui traitent 90 % ou plus des demandes d'accès à l'information dans les délais prescrits par la loi | 54,2 % <sup>3</sup>   | 58,9 %    | 59,1 %    | +0,3 %                            |
| <sup>2</sup>   | La LAI prévoit un délai de 30 jours pour répondre aux demandes d'accès à l'information et autorise la prorogation de ce délai de 30 jours pour des motifs limités et précis.  |           |           |                                   |
| <sup>3</sup>   | Les résultats de 2022-2023 présentés dans ce rapport diffèrent de ceux publiés dans le <i>Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 – Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada</i> , car ce dernier inclut les données d'IRCC. |           |           |                                   |

**Tableau 2. Résultats sur les indicateurs de rendement clés des programmes de protection des renseignements personnels de 2022-2023 à 2024-2025**

| Indicateur de rendement clé | 2022-2023   | 2023-2024 | 2024-2025 | Variation relative en pourcentage |
|-----------------------------|---|-----------|-----------|-----------------------------------|
| <sup>4</sup>                | La LPRP prévoit un délai de 30 jours pour répondre aux demandes de renseignements personnels et autorise la prolongation de ce délai de 30 jours pour des motifs limités et précis.   |           |           |                                   |
| <sup>5</sup>                | Les résultats de 2022-2023 présentés dans ce rapport diffèrent de ceux publiés dans le <i>Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 – Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada</i> , car ce dernier inclut les données d'IRCC. |           |           |                                   |

| Indicateur de rendement clé  | 2022-2023              | 2023-2024 | 2024-2025 | Variation relative en pourcentage |
|--|------------------------|-----------|-----------|-----------------------------------|
| Pourcentage des demandes de renseignements personnels traitées dans les délais prescrits par la loi <sup>4</sup>   | 72,7 %                 | 79,9 %    | 83,5 %    | +4,5 %                            |
| Pourcentage des institutions qui traitent 90 % ou plus des demandes de renseignements personnels dans les délais prescrits par la loi  | 60,8 %<br><sup>5</sup> | 68,4 %    | 57,9 %    | -15,4 %                           |
| <p><sup>4</sup> La LPRP prévoit un délai de 30 jours pour répondre aux demandes de renseignements personnels et autorise la prolongation de ce délai de 30 jours pour des motifs limités et précis.</p> <p><sup>5</sup> Les résultats de 2022-2023 présentés dans ce rapport diffèrent de ceux publiés dans le <i>Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 – Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada</i>, car ce dernier inclut les données d'IRCC.</p> |                        |           |           |                                   |

**Tableau 3. Points de données clés du programme d'accès à l'information, de 2022-2023 à 2024-2025.**

| Indicateur   | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | Variation relative en pourcentage |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|
| Nombre de demandes reçues                                | 52 377    | 46 857    | 33 928    | -27,6 %                           |
| Nombre de demandes fermées                               | 48 308    | 47 644    | 36 361    | -23,7 %                           |
| Nombre de demandes reportées                             | 32 637    | 26 329    | 23 859    | -9,4 %                            |
| Nombre de prorogations appliquées à des demandes fermées | 16 747    | 16 960    | 19 315    | +13,9 %                           |

| <b>Indicateur</b>  | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> | <b>2024-2025</b> | <b>Variation relative en pourcentage</b> |
|--|------------------|------------------|------------------|--|
| Pourcentage des demandes fermées dont les renseignements ont été divulgués | 79,5 %           | 73,8 %           | 74,9 %           | +1,5 %                                   |
| Nombre de demandes de consultation reçues                                  | 6 402            | 5 181            | 5 299            | +2,3 %                                   |
| Nombre de demandes de consultation fermées                                 | 6 612            | 5 376            | 5 331            | -0,8 %                                   |
| Nombre de pages traitées pour les demandes fermées                         | 8 260 971        | 10 326 722       | 13 740 293       | +33,1 %                                  |
| Coût total de fonctionnement du programme d'accès à l'information          | 95 694 045 \$    | 116 387 899 \$   | 118 022 916 \$   | +1,4 %                                   |

**Tableau 4. Points de données clés du programme de protection des renseignements personnels, de 2022-2023 à 2024-2025.**

| <b>Indicateur</b>            | <b>2022-2023</b>    | <b>2023-2024</b>     | <b>2024-2025</b>     | <b>Variation relative en pourcentage</b> |
|------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|--|
| Nombre de demandes reçues    | 81 679 <sup>6</sup> | 109 401 <sup>7</sup> | 134 528 <sup>8</sup> | +23 %                                    |
| Nombre de demandes fermées   | 81 932              | 107 374              | 135 462              | +26,2 %                                  |
| Nombre de demandes reportées | 36 301              | 33 577               | 35 581               | +6 %                                     |

| <b>Indicateur</b>   | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> | <b>2024-2025</b> | <b>Variation relative en pourcentage</b> |
|---|------------------|------------------|------------------|--|
| Nombre de prorogations appliquées à des demandes fermées                              | 13 879           | 15 345           | 23 784           | +55 %                                    |
| Pourcentage des demandes fermées dont les renseignements ont été divulgués            | 79,1 %           | 64,5 %           | 72,2 %           | +11,9 %                                  |
| Nombre de demandes de consultation reçues   | 177              | 134              | 221              | +64,9 %                                  |
| Nombre de demandes de consultation fermées  | 171              | 130              | 219              | +68,5 %                                  |
| Nombre de pages traitées pour les demandes fermées                                    | 7 717 559        | 8 241 062        | 10 657 876       | +29,3 %                                  |
| Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées <sup>9</sup>              | 305              | 581              | 36 118           | +6 116,5 % <sup>10</sup>                 |
| Coût total de fonctionnement du programme de protection des renseignements personnels | 73 346 139 \$    | 99 188 449 \$    | 94 867 002 \$    | -4,4 %                                   |

| Indicateur | 2022-2023   | 2023-2024 | 2024-2025 | Variation relative en pourcentage |
|------------|---|-----------|-----------|-----------------------------------|
| <u>6</u>   | En 2022-2023, 1 123 demandes de renseignements personnels ont été reçues de la part de ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada en raison de l'entrée en vigueur du <i>Décret d'extension no 3 (Loi sur la protection des renseignements personnels)</i> , qui étend à tout individu à l'étranger le droit d'accéder aux renseignements personnels le concernant, en vertu de la LPRP.  |           |           |                                   |
| <u>7</u>   | En 2023-2024, 9 571 demandes de renseignements personnels ont été reçues de la part de ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada.  |           |           |                                   |
| <u>8</u>   | En 2024-2025, 15 728 demandes de renseignements personnels ont été reçues de la part de ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada.   |           |           |                                   |
| <u>9</u>   | Une atteinte à la vie privée sous-entend la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou l'élimination inappropriée ou non autorisée de renseignements personnels. Une atteinte à la vie privée est réputée substantielle si elle a trait à des renseignements personnels sensibles et si l'on peut raisonnablement penser qu'elle pourrait causer un dommage ou un préjudice grave à une personne.  |           |           |                                   |
| <u>10</u>  | L'augmentation majeure du nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées est attribuable à une augmentation des signalements de l'Agence du revenu Canada (ARC). L'ARC a commencé à faire face à des utilisations non autorisées des renseignements des contribuables et à les gérer. Pour plus d'informations, consultez le <a href="#"><i>Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels</i></a> . |           |           |                                   |

## Analyse des tendances

La présente section fournit une analyse des tendances des résultats sur les indicateurs de rendement clés et les points de données clés des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements

personnels au cours des 10 derniers exercices financiers, de 2015–2016 à 2024–2025. Les données sur les atteintes substantielles à la vie privée ne sont disponibles qu'à partir de 2019–2020.

Chaque bouton radio ci-dessous correspond à un graphique des tendances d'un ou de plusieurs des indicateurs de rendement clés et points de données clés. Pour afficher un graphique, sélectionner l'un des boutons radio.

## **Analyse des tendances des données du programme d'accès à l'information**

### **\* Sélectionner l'un des boutons radio pour afficher un graphique : (obligatoire)**

- Indicateurs de rendement clés du programme d'accès à l'information.
- Demandes d'accès à l'information reçues, fermées et reportées.
- Répartition des demandes d'accès à l'information reportées à 2025–2026 par année de réception et statut.
- Prorogations appliquées aux demandes d'accès à l'information fermées, par type.
- Pourcentage de demandes d'accès à l'information fermées dont les renseignements ont été divulgués.
- Demandes de consultation reçues et fermées en lien avec des demandes d'accès à l'information.
- Pages traitées pour des demandes d'accès à l'information fermées.
- Coût total de fonctionnement du programme d'accès à l'information.

## **Analyse des tendances des données du programme de**

# protection des renseignements personnels

## \* Sélectionner l'un des boutons radio pour afficher un graphique : (obligatoire)

- Indicateurs de rendement clés du programme de protection des renseignements personnels.
- Demandes de renseignements personnels reçues, fermées et reportées.
- Répartition des demandes de renseignements personnels reportées à 2025-2026 par année de réception et statut.
- Prorogations appliquées aux demandes de renseignements personnels fermées, par type.
- Pourcentage de demandes de renseignements personnels fermées dont les renseignements ont été divulgués.
- Demandes de consultation reçues et fermées en lien avec des demandes de renseignements personnels.
- Pages traitées pour les demandes de renseignements personnels fermées.
- Atteintes substantielles à la vie privée signalées.
- Coût total de fonctionnement du programme de protection des renseignements personnels.

---

## Notes de bas de page

- <sup>1</sup> Source: Rapport annuel de 2024-2025 sur la *Loi sur l'accès à l'information* et le Rapport annuel de 2024-2025 sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
-

Date de modification : 2026-03-23

$\frac{xx}{yy}$